

campagne électorale et j'ai fait parler de moi. J'ai dit clairement ce que j'en pensais.

J'en ai reparlé lors de chaque campagne électorale non pas de moi-même, mais pour répondre aux questions qui m'étaient posées à ce sujet. J'ai toujours dit très clairement qu'en ce qui me concerne j'étais contre la peine de mort et que je ne changerais pas d'avis. J'ai fait des discours publics à l'intérieur et en dehors de ma circonscription. J'en ai parlé au débat de la Chambre des communes et, comme je l'ai dit, j'ai toujours été et je continuerai à être en faveur de l'abolition. Ainsi, lorsque j'ai eu l'honneur d'être élu à la Chambre le 30 octobre à peu près tout le monde connaissait mon opinion à cet égard. Quoi qu'il en soit j'ai reçu 11 lettres de mes électeurs. Six d'entre eux étaient en faveur du maintien de la peine de mort, l'un n'avait pas d'opinion arrêtée et quatre étaient contre. Je mentionne ce fait car je ne pense pas que je sois influencé par l'opinion de mes électeurs. Je le dis aux députés qui, au cours de ce débat, se sont montrés inquiets et ont manifesté des signes de doute, de difficultés et même de tortures mentales devant l'obligation de prendre une décision sur laquelle ils pourraient ne pas être d'accord avec leurs électeurs.

Ce n'est pas à moi de décider à la place de ces députés ou d'exercer des pressions, mais je leur dirai que les tendances et les opinions à l'égard de questions de ce genre peuvent varier et que l'opinion des gens aujourd'hui ne sera plus la même d'ici quelques années, comme je me propose de le montrer. Je pense avoir raison sur le plan moral, juridique et philosophique. On a beaucoup parlé des effets de dissuasion de la peine capitale au cours de ce débat et d'autres débats sur la question. On peut obtenir des chiffres à ce sujet. Les membres des deux côtés de la Chambre se sont servis de ces chiffres car il y a un moyen de les adapter. Je ne veux pas dire qu'on les a modifiés ou déformés, mais que chacun peut les interpréter à son gré.

A mon avis, après la plus minutieuse des études, il semblerait évident d'après ces chiffres que la fréquence de l'homicide pris dans le sens de meurtre n'a pas augmenté beaucoup si l'on s'en tient aux pourcentages de la population depuis 1967. Les renseignements obtenus à d'autres paliers de gouvernement semblent le confirmer. Je n'irai pas plus loin. D'autres ont une opinion différente et je respecte ceux qui sont en faveur du maintien. J'espère que, de leur côté, ils reconnaîtront à ceux qui partagent mon opinion le mérite de vraiment croire que la crainte de la pendaison n'a pas été un moyen de dissuasion efficace dans le passé. Je dirais que chaque fois que le bourreau ouvre la trappe et qu'il précipite dans l'éternité le condamné aux yeux bandés et aux mains liées, on voit clairement que la peine capitale comme moyen de dissuasion est un échec total.

En outre, j'ai en quelque sorte établi mes propres données statistiques. Personne, je suppose, n'est spécialiste en matière de meurtre et de peine capitale, mais tout au long de ma carrière professionnelle, j'ai défendu un grand nombre de personnes accusées d'homicide. Au cours des procès, des instructions et des enquêtes auxquels j'ai toujours participé parce que j'estimais que c'était indispensable, et pendant les études que j'ai faites, j'en suis venu à bien connaître les accusés. Je fais appel à ces renseignements parce que j'estime que nous nous sommes enlisés aujourd'hui dans le problème des difficultés sociales qui s'insinuent dans le débat. Je pense que nous, qui vivons dans le présent, pouvons être justifiés d'utiliser le périscope du passé pour scruter l'avenir. Après tout, on ne peut pas être en contact avec ces gens jour après jour, surtout

### *Peine capitale*

au cours d'un procès, on ne peut pas se retrouver avec eux trois ou quatre fois par jour, les conseiller, leur parler et voir leurs réactions sans se faire une opinion assez juste de leurs motivations, du cours de leurs actes, des raisons qui les ont poussés à agir, de la façon dont ils en sont venus là et de tous leurs antécédents.

Dans chaque cas, je puis affirmer catégoriquement, qu'à mon avis, l'idée d'être puni n'a rien eu à voir dans les calculs ou les réflexions de celui qui a commis un crime. Dans ce sens, j'ai recours à mes observations personnelles, à ma compréhension et à mon interprétation des entretiens que j'ai eus avec ces personnes pour justifier le fait que je trouve réconfortantes les statistiques qui ont été mises à notre disposition. C'est donc grâce à l'apport de cette connaissance à ma propre opinion ainsi qu'aux lectures que j'ai faites que je prends position comme je le fais au cours du débat aujourd'hui.

En passant, je voudrais faire allusion au fait qu'il n'y a pas si longtemps, le Parlement du Royaume-Uni, par une très forte majorité, a aboli la peine capitale en Irlande du Nord. J'avais l'impression que le débat qui a eu lieu il y a environ deux ou trois mois et qui, fait intéressant à noter, fut réglé en l'espace de deux discours de dix minutes, l'un pour et l'un contre, avait trait à la peine capitale au Royaume-Uni, mais apparemment il n'y était pas question de l'Irlande du Nord. Il y a deux ou trois semaines à peine, le Parlement du Royaume-Uni, qui apparemment a la compétence législative pour l'Irlande du Nord en la matière, a adopté un projet de loi abolissant la peine capitale précisément en Irlande du Nord.

Si l'on se penche sur l'histoire triste et tragique des jours sombres de l'Irlande du Nord, sur le massacre volontaire et sur la violence avec lesquels ce pays est aux prises, il est intéressant de voir que le corps législatif qui a juridiction dans cette affaire est si peu persuadé de l'effet de dissuasion de la peine capitale qu'il a cru bon d'adopter, par un vote impartial de tous les partis de la Chambre des communes du Royaume-Uni, une loi abolissant la peine capitale à l'heure actuelle, précisément en Irlande du Nord. J'incite donc mes collègues à ne pas fermer les yeux sur cet événement.

Je ne voudrais pas clore mon exposé sur cette question sans avoir apporté un commentaire final sur un sujet connexe, parce que je ne crois pas qu'il soit suffisant de préciser ma position et de m'arrêter là. Je ne crois pas que les Canadiens ordinaires soient de nature sanguinaire, violente ou vindicative. Je ne crois pas qu'ils désirent prendre des vies humaines même par l'entremise d'une loi. Toutefois, quelque chose ne va pas lorsqu'un si grand nombre de personnes dans ce pays désire restaurer ou même pense à restaurer l'assassinat légal par la pendaison.

Ce pays se trouve dans un état de malaise, d'anxiété et d'agitation. Cela s'est manifesté de plusieurs façons, notamment à l'occasion de ce débat, non seulement à la Chambre mais dans le pays tout entier. Je crois que la colère et le malaise que suscitent nos prisons, nos pénitenciers et nos régimes de libération conditionnelle et de permission dans les prisons, démontrent bien ce sentiment. Ce débat ne peut passer sous silence cet état de choses ou s'en désintéresser. Selon moi, ce débat aurait dû avoir lieu en même temps qu'on adoptait des mesures pour remédier à cette question et à d'autres problèmes et même après les avoir adoptées.

● (2020)

J'ai l'impression que beaucoup de Canadiens pensent que nous sommes allés trop loin trop vite, que nous n'a-